



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3142

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto (LPA) - Exercice 2017

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Veron

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3142**

commission principale : déplacements et voirie
objet : Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto (LPA) - Exercice 2017
service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La SEM LPA a pour objet l'étude, la construction et la gestion de toutes les formes de stationnement.

L'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des SEM.

Le document présenté au Conseil reprend les modifications statutaires intervenues en 2017 et le bilan financier et d'activités de l'exercice 2017 approuvés par le conseil d'administration de la société.

La Métropole de Lyon est actionnaire de la SEM LPA et est, à ce titre, représentée au conseil d'administration par messieurs Pierre Abadie, Georges Képénékian, Christian Coulon et Gilles Vesco.

L'assemblée générale, réunie le 17 janvier 2017, a apporté les modifications statutaires suivantes :

- la suppression ou mise à jour des références aux dispositions légales ou réglementaires qui ne sont plus d'actualité,
- l'augmentation du capital de la société à 8 000 000 € par incorporation de la prime d'émission et de réserves,
- la suppression des actions préciputaires créées en 1994.

Conformément aux statuts de la société, la Métropole a approuvé ces modifications par délibération du Conseil n° 2016-1519 du 10 novembre 2016.

I - Bilan financier 2017

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices :

	2015 en k€	2016 en k€	2017 en K€	Tendance 2016-2017
capital social	6 253		8 000	↗
participation publique	61,84 %			→
<i>dont Métropole de Lyon</i>	37,82 %			→
produits société	58 075	62 405	56 292	↘
<i>dont chiffre d'affaires</i>	56 290	59 247	54 612	↘
charges société	54 226	56 529	51 566	↘
<i>dont impôt sur les sociétés (IS)</i>	1 862	3 022	1 981	↘
résultat net	3 849	5 876	4 727	↘
capacité d'autofinancement	21 324	15 233	14 075	↘
capitaux propres	38 412	44 072	48 309	↗

Suite à l'assemblée générale, le capital social a été porté à 8 M€ en 2017. La société met à profit ses bons résultats pour renégocier sa dette. Cela lui permet de restaurer une marge d'endettement pour ses projets en cours, notamment les parcs Saint Antoine et Béraudier.

Les fonds propres s'élèvent à 190 M€, affectés en totalité au financement des immobilisations et complétés de 50 M€ de dettes à long terme. Grâce à une gestion active de sa dette, le taux d'intérêt moyen est de 1,88 % fin 2017.

Le résultat d'exploitation (9,9 M€) est absorbé par :

- la charge financière (1,3 M€),
- les charges exceptionnelles (1,2 M€, y compris le versement d'une soulte exceptionnelle de 0,9 M€ dans le cadre de la restructuration de la dette),
- l'intéressement/participation (0,7 M€),
- l'impôt sur les sociétés (2 M€).

Le résultat net de l'exercice 2017 s'est soldé par un excédent de 4 727 k€, soit une baisse de 20 %.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- la baisse du chiffre d'affaires global (- 4,6 M€) qui provient notamment de la baisse de la fréquentation des parcs (- 1 471 000 passages, soit 22 %). Cette baisse s'explique par la fermeture du parc Part-Dieu centre commercial,
- l'augmentation du ticket moyen de 14 % expliquée par la révision tarifaire du Parc Saint Exupéry aéroport de Lyon et l'augmentation de la durée de stationnement sur les autres parcs,
- la baisse des redevances versées (- 4,8 M€ liée à fermeture du parc Part-Dieu centre commercial),
- l'augmentation des charges de personnels liées à la création de nouveaux services (recherche et développement -R&D-, LPA&co, etc.). Au 31 décembre 2017, LPA comptait 170 salariés contre 166 en 2016.

II - Faits marquants 2017

L'exercice 2017 a connu les faits marquants suivants :

- la fermeture du parc Part-Dieu centre commercial au 31 décembre 2016, engendrant une baisse de 22 % de la fréquentation totale des parcs LPA,
- la mise en place en octobre 2017 de l'offre free floating YEA ! (100 véhicules supplémentaires),
- l'attribution du parc A1 Confluence (marché de prestation de service),
- l'inauguration du LAB : espace d'accueil et partenariat avec des start-up intervenant dans le domaine de la mobilité,
- les modifications statutaires et l'augmentation du capital social porté à 8 M€,
- la restructuration de la dette (refinancement de 7 M€ de dette, soulte incluse).

L'activité des parcs de stationnement a été plutôt bonne. La fréquentation globale, hors parc Part-Dieu centre commercial, a augmenté de 1 %. Elle concerne surtout les parcs Les Halles (+ 49 090), Saint-Jean (+ 41 916), Gare Part-Dieu (+ 15 888) et République (+ 13 387).

La société parvient à dégager un résultat net de 4 728 K€, essentiellement grâce à un chiffre d'affaires et une activité florissante. La fermeture du parc Part-Dieu centre commercial impacte fortement le chiffre d'affaires global mais assez peu le résultat net. La société distribue peu de dividendes et augmente ses réserves en vue des investissements à venir. Avec la création du LAB, LPA structure son service R&D et se positionne clairement comme opérateur de mobilité en développant des services d'autopartage, de stationnement sécurisé pour les vélos, d'espaces logistiques urbains etc.

III - Perspectives et développement de la structure sur 2018

La société a vu apparaître dans son environnement la mise sur le marché d'offres de stationnement "privées" (ex-Société d'aménagement et de construction de la ville de Lyon -SACVL-, Grand Lyon habitat, etc.). LPA s'est rapproché d'une startup lyonnaise pour bénéficier de la technologie et commercialiser elle-même ses offres.

Le groupe Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) et LPA ont annoncé en juillet 2018 leur souhait d'engager un partenariat sur 3 ans avec, pour objectif, de contribuer ensemble à l'aménagement de la métropole lyonnaise.

Pour les années futures, la capacité d'autofinancement sera sollicitée pour poursuivre le désendettement et pour faire face aux investissements de renouvellement ainsi qu'aux éventuels nouveaux parcs à construire. L'investissement courant a fait l'objet de plans d'entretien et de renouvellement pour les années futures.

Les aléas de chantier concernant le projet Saint Antoine devrait occasionner de nouveaux surcoûts et retards dans la livraison de l'équipement.

En septembre 2018, LPA a déposé, en groupement avec La Poste, la SERL et la Caisse des dépôts et consignations, une candidature à l'appel à projets de la Compagnie nationale du Rhône (CNR) pour un hôtel de logistique urbaine au port Édouard Herriot.

Enfin, des discussions ont été engagées entre la Métropole et LPA pour l'achat de son siège. Pour mémoire, il s'agit de la partie de bâtiment située 2 place des Cordeliers à Lyon 2°, jouxtant le parc de stationnement Cordelier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la SEM LPA au titre de l'exercice 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.